

Montréal, le 26 octobre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Gazifère et les intervenants

Objet : **Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022**
Dossier R-4122-2020, Phase 3A

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance de Gazifère du 23 octobre dernier¹ déposées dans le cadre du dossier mentionné en objet. La Régie prend note du retard accusé pour la préparation de la preuve de Gazifère relative à la phase 3B et de la proposition de cette dernière pour le traitement de cette partie de la preuve.

Pour ce qui est des sujets relatifs à la stratégie d'achat du GNR et à la reconduction du programme commercial lié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial, la Régie souligne ce qui suit :

- GNR : la stratégie d'achat 2020 a fait partie d'une demande prioritaire dans le cadre du dossier R-4113-2019² et une décision était alors requise avant le 1^{er} janvier 2020. La Régie comprend de la lettre de Gazifère qu'une décision prioritaire serait requise à l'égard de la stratégie d'achat 2021 avant le 1^{er} janvier 2021;
- Programme commercial : dans sa décision D-2018-175³, la Régie a autorisé le prolongement du projet pilote pour les années 2019 et 2020, soit jusqu'au 31 décembre prochain. Sans décision avant le 1^{er} janvier 2021, le projet pilote prendrait alors fin.

Dans ces circonstances, la Régie juge opportun d'examiner ces deux sujets dans le cadre de la phase 3A. Étant donné l'état d'avancement du calendrier, **elle demande à Gazifère d'amender sa demande de la phase 3A en conséquence, au plus tard le 30 octobre 2020, et invite tous les participants à débattre de ces sujets**

¹ Pièce [B-0119](#).

² Dossier R-4113-2019, pièce [B-0002](#).

³ [Page 10](#).

additionnels lors de l'audience relative à la phase 3A. Quant à la balance des sujets, la Régie maintient leur examen dans le cadre de la phase 3B.

Par ailleurs, tel que prévu à la décision D-2020-122⁴, l'audience de la phase 3A du dossier mentionné en titre aura lieu à compter de **9 h, du 9 au 11 novembre 2020, par visioconférence avec l'application GoToMeeting**. Les participants sont invités à se joindre à l'application **à compter de 8h30** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. Les coordonnées de connexion à la visioconférence seront communiquées lors de la publication du calendrier d'audience.

En vue de préparer le calendrier d'audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation des faits saillants de la preuve;
- la liste des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins de Gazifère et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- si requis, la tenue d'un huis-clos et l'identification des sujets visés par ce dernier;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie demande que tous les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part de Gazifère, **au plus tard, le 30 octobre 2020 à 12 h00** et, de la part des intervenants, **au plus tard, le 4 novembre 2020 à 12 h00**.

En vue de l'audience, la Régie demande aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#).

⁴ [Page 7](#).

Elle invite également les participants à consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) afin de se familiariser avec le mode de connexion et les principales fonctions de GoToMeeting en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml